PROJET PÉDAGOGIQUE

Année universitaire 2022/2023

Document explicité et mis à disposition de chaque apprenant.e dès sa rentrée à l'IFMEM

Sommaire

PROJET PÉDAGOGIQUE 1
1 Le contexte de la formation 3
1.1 Présentation de la structure 3
1.2 L'équipe pédagogique 4
1.3 Contexte spécifique des besoins de formation 6
1.4 Spécificités de l'IFMEM de Tours 6
1.5 Finalités de la formation des MEM 6
2 Les choix pédagogiques de l'IFMEM 7
2.1 Alternance intégrative pour une formation professionnalisante 7
2.1.1 Qualité de l'offre de stage clinique 8
2.1.2 Procédure d'agrément des stages cliniques 8
2.2 Démarche réflexive 8
2.3 Démarche de recherche 9
2.4 Formation dans l'interprofessionnalité 9
2.5 Digitalisation de la formation 10
2.5.1 Sur l'apprenant.e.s 10
2.5.2 Sur l'ingénierie de formation 10
3 Les différentes offres de formation 11
3.1 Formation initiale 11
3.2 Formation continue 12
4 L'évaluation des offres de formation 13
4.1 Formation initiale 13
4.2 Formation continue 15
4.3 Evaluation du dispositif de formation MEM 15
Récépissé 20

Préambule

Le monde de l'imagerie médicale et de la santé évoluant sans cesse, la profession de MEM (Manipulateur d'Electroradiologie Médicale) se transforme pour s'adapter.
Pour répondre à ces défis et aux attentes des structures de soins, les jeunes diplômés devront exploiter leurs aptitudes personnelles et développer une grande opérationnalité dans des environnements complexes et changeants.

Notre projet pédagogique prend en compte ces contraintes et ces opportunités.
Il vise à former des professionnels capables :
- d'appréhender la complexité par ouverture d'esprit et d'acquérir une culture soignante susceptible de décrypter les situations de soins dans leur environnement sanitaire et social,
- de prendre en compte les contraintes économiques dans leur pratique professionnelle,
- de développer des connaissances et des compétences professionnelles permettant de s'inscrire dans l'évaluation de la qualité des soins et des pratiques professionnelles,
- de travailler en équipe pluridisciplinaire dans le décloisonnement et le respect de chacun,
- d'appliquer la déontologie professionnelle et l'éthique personnelle en regard de leur responsabilité et de leur engagement,
- d'être opérationnel grâce à la confrontation et l'analyse d'un grand nombre d'expériences professionnelles.

Depuis 2012, les études conduisant au DEMEM (Diplôme d'Etat de Manipulateur d'Electroradiologie Médicale) ont été réingéniées dans le système LMD (Licence-Master-Doctorat) européen, selon les termes de l'arrêté du 14 juin 2012 relatif au DEMEM. La délivrance du DEMEM est associée à un grade Licence.

La réalisation d'actions de formation continue fait également partie des missions de l'IFMEM (Institut de Formation de Manipulateurs d'Electroradiologie Médicale). Sont également prises en compte les grandes orientations nationales et leurs déclinaisons en matière de renouvellement du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales (SRFSS), intégré dans le CPRDFOP (Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et d'Orientation Professionnelle) de nature à :

1 - favoriser et développer l'accès aux formations et aux métiers du sanitaire et du social,
2 - accompagner les trajectoires professionnelles par les formations tout au long de la vie,
3 - adapter l'offre de formation aux besoins et aux territoires,
4 - accompagner l'évolution de l'appareil de formation,
5 - construire les outils d'une observation partagée.

1 Le contexte de la formation

1.1 Présentation de la structure

L'IFMEM du CHRU (Centre Hospitalier Régional Universitaire) de Tours est situé sur le site des écoles du CHRU de Tours, 2 rue Mansart, 37170 Chambray-lès-Tours.
La capacité d'accueil de l'IFMEM du CHRU de Tours est de 37 apprenant.e.s. (comprendre : étudiant.e.s/apprenti.e.s/formation professionnelle continue) pour les voies formation initiale et professionnelle continue ; la voie de l'apprentissage étant hors quota ainsi que le recrutement extra communautaire. La formation se déroule sur 3 années découpées en 6 semestres.
Les écoles du CHRU de Tours s'inscrivent dans le GHT 37 (Groupement Hospitalier de Territoire) Touraine-Val de Loire qui comprend 11 Instituts de Formation.

L'IFMEM répond aux missions de :
La FI (Formation Initiale)
- Formation à l'exercice de la profession de MEM.
Face à la multiplicité des techniques d'exploration, aux évolutions rapides et incessantes de la santé, et au niveau d'exigence de qualité des soins demandé aux professionnels de santé, les objectifs de la formation doivent être définis en cohérence avec la réalité professionnelle.

La FC (Formation Continue)
- Adaptation à l'emploi des MEM déjà diplômés,
- Adaptation à l'emploi d'autres professionnels de santé.

L'IFMEM du CHRU de Tours propose aux MEM diplômés et autres professionnels de santé des sessions de FC leur permettant de s'initier, de maintenir et de réactualiser leurs connaissances et leurs compétences, ou de développer leur employabilité dans le domaine d'activité de leur choix.

Ces actions de formation s'adressent aux professionnels de santé du secteur public et du secteur privé sur les plans local, régional et national.

1.2 L'équipe pédagogique

a-) L'équipe pédagogique :

Une directrice de l'IFMEM :

Mme Emmanuelle QUEMARD, titulaire du DPPH (Diplôme de Préparateur en Pharmacie Hospitalière), du certificat cadre de santé, et du Master en sciences de l'éducation et de la formation « Stratégie et Ingénierie en Formation d'Adultes », assure la fonction de directeur de l'IFMEM à raison de 35% ETP.

Elle est responsable de :

- la conception du projet pédagogique de l'IFMEM,
- l'organisation de la formation initiale et continue,
- l'organisation de l'enseignement théorique et clinique,
- le contrôle des études,
- l'animation et l'encadrement de l'équipe pédagogique,
- la recherche d'intérêt professionnel conduite en équipe pédagogique.

Elle préside :
- les jurys d'admission (candidats Parcoursup, voie professionnelle continue et extracommunautaire)
- les CAC (Commission d'Attribution des Crédits) de fin de semestre.
- les sections compétentes pour le TPSI (Traitement Pédagogique des Situations Individuelles).

Elle participe sous l'autorité du directeur de l'organisme gestionnaire à la gestion administrative, financière et des ressources humaines de l'institut qu'elle dirige ainsi qu'à la SVE (Section relative à la Vie des Etudiants).

Un conseiller scientifique paramédical :

Mme Carole FEAUVEAUX, Directeur de Soins, Coordinatrice générale des écoles du CHRU de Tours, Directrice de l'IFSI (Institut de Formation en Soins Infirmiers) du CHRU de Tours, Administrateur de GCS (Groupement de Coopération Sanitaire) IFSI publics CVL (Centre-Val de Loire). Elle participe à l'élaboration du projet pédagogique de l'IFMEM **(**Article 2 de l'arrêté du 29 juin 1998 modifié relatif au fonctionnement des écoles préparant au DEMEM).

Elle siège à l'ICOGI (Instance Compétente pour les Orientations Générales de l'Institut), à la Section compétente pour le TPSI, et au jury final d'attribution du DEMEM.

Un référent universitaire :

M. Jérôme ROUMY, médecin échographiste, MCU-PH, pôle interhospitalier Imagerie Médicale, hôpital Bretonneau, CHRU de Tours, représentant de l'Université de Tours.

Le référent universitaire de l'IFMEM représente l'université de Tours qui attribue aux apprenant.e.s de l'IFMEM les ECTS (Système de Crédits Européens de Transfert) acquis au cours de la formation.

Il siège au titre de référent universitaire « titulaire » dans les CAC, et au jury final d'attribution du DEMEM.

Il siège également à l'ICOGI, à la section compétente pour le TPSI et à la section compétente pour le TSD (Traitement des Situations Disciplinaires).

En cas d'indisponibilité du référent universitaire « titulaire », Mme Nadia AGUILLON-HERNANDEZ supplée au titre de référent universitaire « suppléante », pour siéger dans les CAC, les jurys finaux d'attribution du DEMEM, les ICOGI, les TPSI ou les TSD.

Des formateurs permanents :
- Mme Véronique AUPY, 100%, titulaire du DEMEM, du certificat cadre de santé, et du Master en sciences de l'éducation et de la formation « Stratégie et Ingénierie en Formation d'Adultes », co-responsable des semestres 1 et 2 et responsable de missions transversales.
- M. Stéphane DOUSTEYSSIER, 100%, titulaire du DEMEM, du certificat cadre de santé, et du Master en sciences de l'éducation et de la formation « Stratégie et Ingénierie en Formation d'Adultes », responsable du semestre 5 et de la formation continue.
- M. Stéphane GUIBERT, 100%, titulaire du DEMEM, titulaire du DU (Diplôme Universitaire) « démarche qualité et gestion des risques en établissement de santé », responsable du semestre 3, et chargé de missions transversales en collaboration avec les autres formateurs permanents de l'IFMEM, sur l'optimisation du suivi des apprenant.e.s s et le développement des NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication), en FI et en FC.
- Mme Valérie JACOB, 100%, titulaire du DEMEM, responsable du semestre 4, responsable du SSES (Service Sanitaire des Etudiant en Santé en Santé),
- M. Jérôme PETITEAU, 100%, titulaire du DEMEM, du certificat cadre de santé, et du Master en sciences de l'éducation et de la formation « Stratégie et Ingénierie en Formation d'Adultes », responsable du semestre 6, de la formation clinique (stages, tutorat, suivi des apprenant.e.s) et de la gestion de la plateforme Parcoursup.
- Mme Sandra SALMI, 100% titulaire du DEMEM, du certificat de cadre de santé, responsable des semestres 1 et 2.
Chaque formateur permanent est aussi référent pédagogique d'un groupe d'apprenant.e.s dont il assure le suivi pédagogique en stage, le suivi de la production des AS (Analyse de Situation professionnelle) validant les stages, et la guidance des MFE (Mémoire de Fin d'Etudes).

b-) <u>L'équipe administrative</u> :
- Mme Nathalie BABINOT, 80%, adjointe administrative, gestion administrative de la FC et dossiers liés à la FI.
- Mme Fabienne HIERAMENTE, 80%, adjointe administrative, gestion administrative de la FI.

c-) <u>Les personnes ressources</u> :
Pour éviter que la formation ne soit en décalage avec la réalité professionnelle, l'IFMEM fait appel à des intervenants extérieurs, à tous professionnels de santé, des différents secteurs d'activités du CHRU ou du secteur libéral.

L'IFMEM de Tours est une école hospitalière qui forme des professionnels de santé. A ce titre et dans une quête permanente de qualité de la formation, l'IFMEM a recruté 178 intervenants vacataires sur l'année scolaire 2021-2022, en FI, ou en FC, ou les deux. La quasi-totalité d'entre eux sont des professionnels de santé. Cette population est composée de 62 MEM, 21 PH (Praticien Hospitalier), 17 internes et 14 autres intervenants. Ceux-ci possèdent un niveau d'expertise en regard de leur activité professionnelle.

<u>Des intervenants médicaux</u> :
Ils sont sollicités dans leur domaine de compétences : internes, chefs de clinique, PH, assistants, médecins attachés, professeurs universitaires, divers médecins du secteur privé.

<u>Des intervenants non médicaux</u> :
Pour dispenser un enseignement spécifique et professionnaliser les apprenant.e.s, l'IFMEM fait appel aux professionnels du terrain : MEM, cadres MEM, cadres formateurs, IDE (Infirmier Diplômé d'Etat), cadres IDE, techniciens, physiciens médicaux, ingénieurs, pharmaciens, biologistes, kinésithérapeutes, hygiénistes, psychologues, formateurs, directeurs, professeur d'anglais, administratifs, etc.
Certains intervenants sont sollicités pour des interventions ponctuelles.
D'autres sont chargés d'enseignement. Ils sont liés par un contrat d'enseignement les obligeant à :
- dispenser une ou plusieurs matières,
- proposer des sujets d'examens,
- en assurer l'évaluation,
- fournir des corrigés (de façon à favoriser la correction par les formateurs permanents),
- participer aux jurys d'examens, voire aux différentes instances de l'IFMEM.

1.3 Contexte spécifique des besoins de formation

Dans la région CVL, il existe deux centres de formation susceptibles de former à l'exercice du métier de MEM :
- l'IFMEM du CHRU de Tours qui est une école hospitalière au sein d'un CHRU, sous la tutelle du Ministère de la Santé, dont les enseignements sont dispensés quasi exclusivement par des professionnels de santé. Cette formation délivre un DEMEM, associé à un grade Licence.
- Le lycée Voltaire d'Orléans qui prépare au DTS (Diplôme de Technicien Supérieur) en imagerie médicale et radiologie thérapeutique, sous les tutelles du Ministère de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur. Cette formation délivre un DTS en imagerie médicale et radiologie thérapeutique, associé à un grade Licence.

A noter que 100 % des apprenants diplômés de juin 2022 de l'IFMEM du CHRU de Tours ont trouvé un emploi.

1.4 Spécificités de l'IFMEM de Tours

A la suite de la réingénierie et l'universitarisation des études des MEM du 14 juin 2012, l'IFMEM du CHRU de Tours a contracté une convention relative à l'organisation de la formation conduisant à la délivrance du DEMEM et à la reconnaissance d'un grade de licence avec l'Université de Tours, l'ARS (Agence Régionale de Santé) du CVL et la Région CVL. Cette convention a pour objet de préciser l'organisation de l'universitarisation de la formation de MEM dispensée à l'IFMEM de Tours. Elle est actuellement en cours de signature et sera conclue pour 2022.
L'IFMEM de Tours offre la possibilité aux apprenant.e.s de suivre la formation par la voie de l'apprentissage en partenariat avec le CFA (Centre de Formation des Apprentis) Santé CVL du CHU de Tours. Les apprenti.e.s bénéficient des mêmes formations théorique et pratique ainsi que du même suivi effectué auprès des étudiant.e.s en FI ou en FPC.

1.5 Finalités de la formation des MEM

Les finalités de la formation :
Le référentiel de formation (Berger-Levrault) des MEM a pour objet de professionnaliser le parcours de l'apprenant.e, lequel construit progressivement les éléments de sa compétence à travers l'acquisition de savoirs et de savoir-faire, d'attitudes et de comportements.
L'apprenant.e. est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle, et de mener des interventions seul et en équipe pluri-professionnelle.
L'apprenant.e développe des ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habiletés gestuelles et en capacités relationnelles. Il établit son portefeuille de connaissances et de compétences et prépare son projet professionnel.
L'apprenant.e apprend à reconnaître ses émotions et à les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose. Il se projette dans un avenir professionnel avec confiance et assurance, tout en maintenant sa capacité critique et de questionnement.
L'apprenant.e développe une éthique professionnelle et acquiert progressivement l'autonomie nécessaire à sa prise de fonction.
Exercés au raisonnement clinique et à la réflexion critique, les professionnels formés sont compétents, capables d'intégrer plus rapidement de nouveaux savoirs et savent s'adapter à des situations variées.

Les objectifs de la formation :
- Permettre à l'apprenant.e d'acquérir des connaissances et de développer des compétences conduisant le futur professionnel de santé à assurer ses missions dans un souci constant de qualité et de sécurité optimales des soins, dues au patient.
- Proposer à l'apprenant.e une formation polyvalente dans les différents domaines d'activité (imagerie médicale, radiothérapie, médecine nucléaire et électrophysiologie) de leur futur métier en adéquation avec la réalité professionnelle (Annexe 1).

2 Les choix pédagogiques de l'IFMEM

Le PP (Projet Pédagogique) de l'IFMEM du CHRU de Tours s'inscrit dans le projet des écoles du CHRU de Tours, mais aussi dans les cinq grandes orientations du Projet Pédagogique Partagé du GHT 37 Touraine-Val de Loire. Il résulte d'une préoccupation constante par rapport aux besoins évolutifs du terrain, à la qualité des soins, et à l'épanouissement professionnel des apprenant.e.s. Il s'appuie également sur les textes réglementaires qui régissent la profession de MEM.
Ces orientations prioritaires sont regroupées autour de cinq axes principaux : l'alternance intégrative, la démarche réflexive, la démarche scientifique de recherche et la professionnalisation dans l'interprofessionnalité.

2.1 Alternance intégrative pour une formation professionnalisante

Le suivi pédagogique est fondé sur l'accompagnement et le développement personnel de l'apprenant.e dans un système de formation par alternance en vue d'une dynamique d'apprentissage, d'une appropriation des savoirs et de la construction de compétences professionnelles.
Cette appropriation des savoirs se construit à partir :

- d'une pédagogie diversifiée basée sur différents modèles,
- d'un engagement de l'apprenant.e.s dans sa propre formation,
- d'une implication des différents professionnels (formation, tutorat, encadrement, évaluation),
- d'un renforcement de l'enseignement théorique par de nombreuses séances de TD (Travaux Dirigés) ou de TPG (Travail Personnel Guidé),
- d'une évaluation des enseignements théoriques et cliniques selon des modalités définies par les textes réglementaires régissant la formation,
- d'un suivi et d'un accompagnement des apprenant.e en institut et en stage clinique par l'équipe pédagogique.

L'alternance en formation :
L'IFMEM a choisi, face à sa situation environnementale, en fonction des moyens et des contraintes de terrains de stage, un système de formation par alternance d'enseignements théoriques et cliniques (institut-terrains de stage), en périodes de quatre semaines de stages cliniques et quatre semaines de cours en institut de formation.

Elle permet aux apprenant.e.s :
- de faire varier les modes d'apprentissage inductif et déductif de façon régulière,
- de faire des liens entre les apports théoriques et les pratiques professionnelles,
- d'acquérir des savoirs professionnels non enseignés à l'institut,
- de réaliser une immersion professionnelle dans les conditions réelles d'activité,
- d'aborder plus directement des activités transversales : hygiène, transmissions, réapprovisionnements, commandes, maintenance, etc.,
- d'effectuer des stages à l'extérieur de l'agglomération tourangelle,
- d'établir des relations avec d'éventuels employeurs.

Elle permet à l'institut :
- d'offrir aux apprenant.e.s une formation professionnelle la plus complète possible,
- de dégager du temps formateur pour optimiser le suivi des stages cliniques et la programmation des enseignements,
- d'éviter de saturer les terrains de stage en nombre d'apprenant.e.s,
- de faire connaître notre formation à l'extérieur,
- d'optimiser les moyens matériels,
- de développer de nouvelles méthodes et de nouveaux outils d'enseignement,
- de planifier des actions de FC.

2.1.1 Qualité de l'offre de stage clinique

Pour garantir une offre de stage satisfaisante, l'IFMEM du CHRU de Tours travaille en partenariat avec les Centres Hospitaliers Régionaux Universitaires, Centres Hospitaliers Régionaux, Centres Hospitaliers, et les établissements privés (cabinets d'imagerie médicale, centres de médecine nucléaire, centres d'oncologie, cliniques et polycliniques). Cette offre de stage permet de répondre aux exigences réglementaires en matière de spécificités obligatoires, ainsi qu'aux besoins en stages optionnels. Ils peuvent se dérouler dans la région CVL mais aussi sur le territoire national et sur les-DROM-COM (Départements et Régions d'Outre-Mer-Collectivités d'Outre-Mer).

2.1.2 Procédure d'agrément des stages cliniques

Les divers stages cliniques de l'IFMEM sont agréés par le directeur, sur proposition de l'équipe pédagogique. Les sites de stage sont choisis et reconnus « qualifiants » en fonction des ressources qu'ils peuvent offrir aux apprenant.e.s, notamment la présence de professionnels qualifiés et des activités permettant un réel apprentissage.

Les critères de qualification d'un stage sont les suivants :

- l'établissement d'une chartre d'encadrement,
- l'établissement d'un livret d'accueil et d'encadrement,
- l'établissement d'une convention de stage tripartite.

Cet agrément est soumis à l'avis de l'ICOGI.

Pour les stages effectués à la demande de l'apprenant.e en dehors des stages habituels de l'IFMEM, il est nécessaire de respecter de surcroît les modalités suivantes :

- les stages extérieurs doivent correspondre à la spécificité du planning initial,
- le terrain de stage proposé par l'apprenant.e sera validé (ou pas) par l'équipe pédagogique au vu d'une fiche signalétique renseignée et signée du maître de stage,
- pendant toute la durée du stage, l'apprenant.e. devra être encadré par un MEM diplômé,
- une convention de stage spécifique (et tripartite) sera établie,
- s'il s'agit d'un nouveau site clinique, un avis sera demandé à l'ICOGI.

2.2 Démarche réflexive

La démarche ou pratique réflexive est utilisée dans nombre de formations paramédicales universitarisées. Elle permet à l'apprenant.e de réfléchir et de s'évaluer lors de situations professionnelles vécues.

Conformément à l'annexe III, le référentiel de formation, de l'arrêté du 14 juin 2012 relatif au DEMEM (Berger-Levrault), l'entrainement réflexif est une exigence de la formation permettant aux apprenant.e.s de comprendre les liens entre savoirs et actions, et donc d'intégrer les savoirs dans une logique de construction de compétences.
Cette posture consiste non seulement à positionner des travaux cliniques ou pratiques dans la formation, mais surtout à revenir sur les acquis, les processus et les stratégies utilisées pour en dégager les principes transposables.
Ainsi sont nommés et valorisés les principes de l'action, les références scientifiques, les schèmes d'organisation, tout ce qui contribue à fixer les savoirs et les rendre disponibles et mobilisables lors de la réalisation d'autres activités.
Cette posture réflexive est transversale sur tout le cursus de formation :

- en stage/ période pratique :
Pour chaque stage clinique, l'apprenant.e doit choisir une situation professionnelle rencontrée sur le site clinique, et l'analyser. Cette analyse est centrée sur la pratique clinique. Ce travail d'AS professionnelle vécue en stage est une des conditions de la validation du stage.

- à l'institut de formation :
Des travaux de groupe sont organisés autour de la réflexion sur et à distance de l'action, sous forme de TD ou de TPG, d'analyses de situation et d'un mémoire de fin d'études. Ces ateliers réflexifs en lien avec des UE (Unité d'Enseignement) ou des compétences spécifiques, permettent une dynamique de groupe de mise en commun de connaissances, d'expériences, de savoirs d'action.
L'apprenant.e adopte alors une posture de praticien, auteur et acteur de sa formation.
Ces travaux de groupe participent à sa professionnalisation.

2.3 Démarche de recherche

Pour les apprenant.e.s :
Une initiation à la démarche de recherche est menée auprès des apprenant.e.s MEM tout au long de leurs trois années de formation. Elle est formalisée par des écrits et des travaux de recherche documentaire qui évolueront progressivement afin d'aboutir à l'écriture et à la soutenance du MFE et du projet professionnel.
Ces travaux ont pour but de développer leur curiosité intellectuelle, leur esprit de recherche et leur questionnement.
Conformément à l'annexe V, les fiches UE, de l'arrêté du 14 juin 2012 relatif au DEMEM (Berger-Levrault) :
- l'UE5.3 S4 intitulée « Initiation à la recherche » est un travail d'initiation à la démarche scientifique de recherche par la production d'une revue de littérature, d'un projet de recherche, et de son analyse critique.
- l'UE 6.5 S6 intitulée « Organisation du travail, analyse des pratiques et recherche professionnelle » est un travail de recherche, le MFE, centré sur la pratique professionnelle.
- l'UE 5.1 S1 à S6 intitulée « Langue vivante (anglais) » a pour objectif, de permettre aux apprenant.e.s de lire et d'étudier des articles professionnels en langue anglaise, en particulier des articles de recherche, et de rédiger en anglais l'abstract de leur MFE.

La finalité poursuivie par l'IFMEM du CHRU de Tours dans cette initiation des apprenant.e.s à la démarche scientifique de recherche est d'inscrire ces futurs professionnels de santé dans une réflexivité et une curiosité professionnelle en général, et plus particulièrement les conduire à une participation active aux recherches en santé dans leur domaine d'activité.

Travaux de recherches pédagogiques conduits par l'équipe pédagogique de l'IFMEM :
- L'équipe pédagogique poursuit l'optimisation de la réforme des études de MEM. Ces travaux font appel aux connaissances et aux compétences pédagogiques des formateurs permanents de l'IFMEM.
- Elle participe au congrès de l'AFPPE (Association Française du Personnel Paramédical d'Électroradiologie), aux JFR (Journées Françaises de Radiologie), aux journées pédagogiques et aux travaux organisés par le comité d'harmonisation des centres DE et DTS de formation de MEM, dans le but de parfaire et de réactualiser leurs connaissances, de comprendre et de s'adapter aux évolutions en santé, et d'optimiser leurs compétences professionnelles de formateurs.
- Elle organise et développe des TD de radioanatomie, de post-traitement d'images et des actions de FC, en utilisant des consoles informatiques, des réseaux d'images médicales et des protocoles professionnels dans une recherche constante d'un enseignement le plus proche possible des pratiques réelles du terrain.
- Elle participe à diverses enquêtes professionnelles menées par la DGOS (Direction Générale de l'Offre de Soins), par la DRESS (Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques).

2.4 Formation dans l'interprofessionnalité

Les intervenants dans la formation :
Pour répondre aux objectifs visés, l'IFMEM met en place un programme de formation adapté à la réalité professionnelle et les moyens nécessaires pour assurer les deux missions de formation qui lui sont confiées : la FI et la FC.
La qualité des FI et FC est directement liée à l'association de formateurs permanents, de professionnels de terrains vacataires et de tuteurs de stage clinique, de tous professionnels de santé.
Dans le but d'optimiser la variété, la richesse et la qualité de la formation professionnelle de ses apprenant.e.s, l'équipe pédagogique de l'institut cherche à développer un partenariat avec les professionnels des différents secteurs et domaines d'activité en les associant étroitement à la formation.

Les apprenant.e.s :
L'équipe pédagogique et les apprenant.e.s de l'IFMEM participent activement aux différents forums des étudiants de Tours, et autres réunions d'information sur les formations paramédicales dans l'agglomération tourangelle, ainsi qu'à la faculté de médecine et de pharmacie de Tours.
Ils participent activement à la JPO (Journée Portes Ouvertes) des écoles du CHRU de Tours, qui a lieu chaque année fin janvier (accueil, interventions, démonstrations, organisation, logistique, etc.).

Le SSES :
Depuis plusieurs années, les CM (Cours Magistraux) de santé publique et économie de la santé sont mutualisés entre plusieurs instituts de formation paramédicale : IFMEM, IFSI, IFTLM (Institut de Formation de Technicien de Laboratoire Médical) et CFPPH (Centre de Formation de Préparateur en Pharmacie Hospitalière). Cette démarche est motivée par le souhait des cadres de santé formateurs de travailler ensemble. La visée est l'amélioration de qualité de la formation.
Dans le respect des objectifs de formation du SSES définis par l'article 1 de l'arrêté du 12 juin 2018 relatif au SSES, celle-ci passe par une rencontre annuelle avec les responsables universitaires des enseignements en santé publique, par une mise en commun des moyens humains et matériels (efficience) mais aussi par une démarche de décloisonnement des filières. L'acquisition d'un socle commun de connaissances favorise la démarche d'interprofessionnalisation. Ceci répond aux préconisations du rapport de M. Le Pr Loïc Vaillant de janvier 2018 : « Mise en œuvre du service sanitaire pour les étudiants en santé ».
Le Collégium Santé Centre-Val de Loire assure les missions de comité régional stratégique du SSES. Les référents pédagogiques de l'IFMEM participent au comité de pilotage SSES et à ses groupes de travail.
Les apprenant.e.s MEM ayant commencé la formation théorique SSES en première année de formation ont effectué des actions préventives SSES de santé publique en deuxième année de formation sur l'année universitaire 2021-2022, à titre **« pilote »**, en interdisciplinarité avec les étudiant.e.s IFSI et les autres apprenant.e.s du pôle formation médio technique. L'objectif pédagogique est de permettre aux apprenant.e.s MEM d'acquérir des compétences dans le domaine de la prévention en santé comme les autres apprenant.e.s en santé, mais aussi de favoriser la coopération et l'interdisciplinarité entre toutes les formations en santé.
L'ensemble de la démarche répond aux critères fixés par les textes législatifs. Des évaluations auprès des différents acteurs (intervenants, référents, étudiant.e.s, apprenant.e.s, etc.) sont prévues.
Ainsi, pour l'année universitaire 2022/2023, les apprenant.e.s en deuxième année de formation participeront au SSES selon de nouvelles modalités d'application en fonction de la situation sanitaire. 1 ECTS de l'UE 1.1.S3 « Psychologie, sociologie, anthropologie » sera attribué aux apprenant.e.s pour leur réalisation des travaux du SSES. 1 second ECTS sera attribué pour l'action du SSES *via* l'UE 5.3.S4 « Initiation à la recherche ». L'attribution de ces 2 ECTS ne peut se faire que sous réserve de la validation complète de ces deux UE.
Pour les apprenant.e.s de deuxième année, en cas de non mise en œuvre du SSES, l'IFMEM appliquera la répartition des ECTS prévue pour celui-ci selon le référentiel de formation de l'arrêté du 14 juin 2012.
Ces dispositions ont fait l'objet d'une information auprès des tutelles de l'IFMEM (DGOS, ARS, DREETS), à l'ICOGI et d'une validation par l'ICOGI.

2.5 Digitalisation de la formation

Elle s'inscrit dans un projet institutionnel des écoles du CHRU de Tours, avec l'accompagnement de la Région CVL. La digitalisation de la formation de l'IFMEM est centrée selon deux axes :

2.5.1 Sur l'apprenant.e.s

Les besoins de compétences des apprenant.e.s en termes de pratiques numériques, de connaissances et d'utilisation des outils dans le cadre de la santé numérique sont de plus en plus prégnants dans l'exercice au quotidien des professionnels de santé. Dans ce contexte, l'IFMEM fait le choix de sensibiliser les apprenant.e.s à ces nouvelles pratiques afin de répondre aux enjeux de santé actuels.

2.5.2 Sur l'ingénierie de formation

La digitalisation de certains enseignements et de certaines évaluations du dispositif de formation conduisant au DEMEM sera progressivement mise en œuvre grâce à la conception et l'organisation d'apprentissages à distance de manière synchrone ou asynchrone auprès des apprenant.e.s ; ce qui implique de favoriser l'essor des pratiques et compétences numériques des formateurs par le biais de formations individuelles ou collectives.

3 Les différentes offres de formation

3.1 Formation initiale

La formation conduisant au DEMEM vise l'acquisition de compétences (Annexe 2) pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri-professionnalité.
Les contenus de formation tiennent compte de l'évolution des savoirs et de la science. Ils sont actualisés en fonction de l'état des connaissances.
L'organisation générale de la formation dispensée à l'IFMEM du CHRU de Tours est proposée par le directeur pour chaque année universitaire, et validée par l'ICOGI de l'institut de formation (Annexe 3).
En lien avec les valeurs du CHRU et celles arrêtées collectivement par les écoles du CHRU de Tours, nous avons retenu les valeurs professionnelles suivantes :

L'équité, le respect, la responsabilité.

Les principes pédagogiques :
Le référentiel de formation est articulé autour de l'acquisition des compétences requises pour l'exercice des différentes activités du métier de MEM.
Le référentiel de formation met en place une alternance entre l'acquisition de connaissances et de savoir-faire reliés à des situations professionnelles, la mobilisation de ces connaissances et savoir-faire dans des situations de soins, et, s'appuyant sur la maîtrise des concepts, la pratique régulière de l'analyse de situations professionnelles.

La formation est structurée autour de l'étude de situations donnant aux apprenant.e.s l'occasion de travailler trois paliers d'apprentissage : « comprendre », « agir », « transférer ».

Le référentiel de formation est organisé pour mettre en relation les connaissances à acquérir et le développement des compétences requises. Les UI (Unités d'Intégration) mobilisent l'ensemble des savoirs autour des situations professionnelles. La progression dans l'acquisition des compétences est formalisée sur le portfolio de l'apprenant.e.
Le parcours de formation tient compte de la progression de chaque apprenant.e dans sa manière d'acquérir les compétences. Ce parcours développe ainsi l'autonomie et la responsabilité de l'apprenant.e qui construit son cheminement vers la professionnalisation.

En lien avec nos valeurs professionnelles, nous avons choisi de centrer nos principes pédagogiques sur :

L'autonomie, la distanciation, l'initiative et la réflexivité.

Ils tiennent compte :
- du potentiel et des possibilités d'évolution des apprenant.e.s,
- de la progression des apprenant.e.s dans leur manière d'acquérir les compétences,
- de l'individualisation du parcours de chaque apprenant.e,
- de l'accompagnement des apprenant.e.s dans leur projet,
- de la dynamique du groupe.

La posture pédagogique :
Les modalités pédagogiques sont orientées vers la construction de savoirs par l'apprenant.e. Elles relèvent d'une pédagogie différenciée. Elles s'appuient sur des valeurs humanistes ouvertes à la diversité des situations vécues par les personnes.
Le formateur développe des stratégies qui aident l'apprenant.e dans ses apprentissages en milieu clinique. Il trouve des moyens et méthodes pédagogiques qui affinent le sens de l'observation et de l'analyse et permettent à l'apprenant.e d'exercer sa capacité de recherche et de raisonnement dans ses expériences.

Le formateur se centre sur des exercices faisant le lien entre :

- l'observation et les hypothèses de diagnostic,
- les signes et les comportements,
- une histoire de vie et une situation ponctuelle,
- l'état du patient et l'investigation ou le traitement,
- les contextes de ressources technologiques et les exigences diagnostiques et thérapeutiques.

Le formateur donne à l'apprenant.e les moyens d'acquérir un positionnement professionnel au travers de situations simulées ou analysées. Il aide à l'acquisition d'une démarche visant à déterminer les problèmes de soins et les interventions en rapport, et permet l'exercice d'un raisonnement inductif, analogique ou déductif.

Les enseignements « cœur de métier »:
L'IFMEM, conformément à la décision de ses tutelles, décide de rendre obligatoire la présence des à l'apprenant.e.s à tous les CM, sauf pour les trois UE suivantes :

- en première année de formation : l'UE 2.4 S1 « Biologie cellulaire et moléculaire » (25h),
- en deuxième année de formation : l'UE 4.2 S3 « Relation de soin et communication avec la personne soignée » (15h),
- en troisième année de formation : l'UE 4.14 S6 « Organisation de l'activité et interprofessionnalité » (5h).

Des réunions de régulation :
Ces réunions (équipe pédagogique/apprenant.e.s) concernent les contenus et les modalités des enseignements théorique et pratique. Elles peuvent être programmées à l'initiative de l'équipe pédagogique ou des délégués de chaque promotion. La présence des apprenant.e.s y est également obligatoire.

3.2 Formation continue

L'IFMEM du CHRU de Tours a pour ambition d'accroître l'efficacité des personnels médicaux et paramédicaux des secteurs public et privé, sur le territoire régional et national, en augmentant leurs connaissances et leurs compétences professionnelles.
Les actions de FC proposées par l'IFMEM répondent à des besoins exprimés par les professionnels de santé.
Le programme de FC (Annexe 4) est composé de différents thèmes qui se veulent à la fois innovants, réalistes, et visant des résultats concrets.

La philosophie de la formation est la suivante :

- Le personnage central de la formation est le participant.e.
- Le formateur a un rôle d'aide et d'accompagnateur du participant.e. Il est à son écoute. Il est un facilitateur d'apprentissages.
- Apprendre n'est pas seulement emmagasiner, stocker des connaissances, c'est aussi les transformer, les altérer, les rendre opératoires et transférables lors de situations pratiques nouvelles.

La finalité de la formation est de produire un impact sur les pratiques professionnelles des participant.e.s, guidés par les connaissances professionnelles, les méthodes et les comportements enseignés.
La FC de l'IFMEM est gérée par un binôme de cadres de santé formateur et une secrétaire référente de l'activité.

Deux actions de FC sont cependant à distinguer :
La radioprotection des patients :
L'IFMEM propose des formations adaptées aux différents profils de professionnels soumis à cette réglementation. Sa validité est de 7 ou 10 ans en fonction de l'activité du professionnel concernée. La formation répond aux objectifs attendus du guide de l'ASN (Autorité de Sureté Nucléaire), aux besoins et décrets parus dans les différents domaines d'activité. Elles sont estampillées DPC (Développement Professionnel Continu) pour les opérateurs de bloc et les personnels de l'imagerie médicale et nucléaire. Afin de valider cette formation, le participant.e doit suivre un e-learning, participer à la journée d'atelier en

présentiel à l'IFMEM et réussir l'évaluation des connaissances. L'IFMEM a signé un contrat de partenariat avec la Société Française de Radiologie pour le e-learning des MEM, radiologues et médecins nucléaires.
Dernièrement, une modalité correspondant aux attentes ASN pour les IBODE (Infirmier de Bloc Opératoire Diplômé d'État) a été élaborée. Cette dernière n'est pas DPC.
Une attestation de suivi et de validation de la formation est délivrée par l'IFMEM à chaque participant.

La radioprotection des travailleurs :
Cette formation est réglementaire pour exercer le métier de MEM. Sa validité est de 3 ans. La formation répond aux objectifs attendus du guide de l'ASN. Elle est réalisée sur une demi-journée en présentiel sur le site de l'IFMEM. Une épreuve écrite et individuelle d'évaluation des connaissances acquises est réalisée en fin de formation.
Une attestation de suivi et de validation de la formation est délivrée par l'IFMEM à chaque participant.e.

4 L'évaluation des offres de formation

4.1 Formation initiale

Les principes d'évaluation et de validation :
Les formes et contenus de l'évaluation sont en adéquation avec les principes pédagogiques.
Une démarche de mise en lien et perspectives des différents acquis est favorisée lors de la validation de l'ensemble des UE, y compris lors des évaluations écrites relatives aux connaissances théoriques.
La validation de toutes les productions écrites des apprenant.e.s de l'IFMEM est assujettie au dépôt préalable par l'apprenant.e lui-même, du document dématérialisé sur les plateformes Célène **et** Compilatio®, avant la date limite prescrite.

Tous les enseignements sont évalués au cours de la formation sous trois formes :

Des évaluations formatives :
Des évaluations formatives peuvent être pratiquées lors des CM et TPG, des TD ou des stages cliniques selon des critères et des indicateurs qui permettent à l'apprenant.e. de se situer et de prendre en compte les points à améliorer. Elles sont appréciées, non notées et remises à l'apprenant.e d'une façon formelle ou informelle. Ces évaluations sont réalisées par les formateurs de l'institut et/ou par les professionnels du terrain. Elles visent la progression de l'apprenant.e dans sa professionnalisation. Elles revêtent un caractère obligatoire.
L'équipe d'encadrement de l'institut attache une grande importance au suivi pédagogique des apprenant.e.s en stage, qui de notre point de vue, participe fortement à la qualité formative du stage, et permet de créer et d'entretenir des liens forts avec les équipes soignantes.

Des évaluations normatives :
Pour l'enseignement théorique :
Tout au long de la scolarité, des contrôles sur toutes les matières sont programmés pour permettre à l'apprenant.e de se situer et de se recentrer si besoin. Ces évaluations portent sur les enseignements théoriques et pratiques. Elles sont programmées par le cadre formateur responsable du semestre concerné.
Chaque chargé d'enseignement propose un sujet, fournit un corrigé permettant la correction aux formateurs, voire corrige les copies
Elles sont notées, comptabilisées et portées au dossier de l'apprenant.e.
Ces évaluations permettent de valider les UE et de capitaliser les ECTS. La CAC se réunit selon le calendrier prévisionnel, plusieurs fois dans l'année pour attribuer les ECTS.

Pour l'enseignement clinique :
A chaque période de stage, l'apprenant.e est évalué par les professionnels (maître de stage et/ou tuteurs) à l'aide d'un « bilan de stage » qui permet la libre expression du tuteur de stage sur les points forts du stagiaire et sur ses axes d'amélioration.
L'apprenant.e est également évalué par une « évaluation des compétences en stage » qui permet de lister les éléments de compétences non acquis, acquis ou maîtrisés, ainsi que les actes et activités de soins non acquis, acquis ou maîtrisés. Ces éléments sont transcrits dans le portfolio de l'apprenant.e (livret personnel relatant son parcours de professionnalisation), lors d'un échange formel avec son tuteur. Le portfolio de l'apprenant.e objective la professionnalisation progressive de ce dernier.

En fonction de sa progression, l'apprenant.e construit ses propres objectifs de stage qui sont inscrits dans son portfolio avant son départ. Ce dernier doit être à disposition des tuteurs de stage et des professionnels de proximité.
La validation de chaque stage clinique est assujettie à la production par le stagiaire de l'AS clinique choisie et vécue pendant le stage. Cette AS est suivie, appréciée et validée (ou pas) par le référent pédagogique de l'apprenant.e. La CAC valide (ou pas) le stage clinique en tenant compte des éléments de compétences et des actes et activités de soins validés par le terrain de stage et par la validation de l'AS.

Lorsque le stage clinique est validé par la CAC sur proposition du référent pédagogique, elle lui attribue 1 ECTS par semaine de stage clinique, sans pour autant dissocier la totalité des ECTS de la durée prévue du stage.

Des évaluations certificatives : (Arrêté du 14 juin 2012 relatif au DEMEM, 2012) :
- A la fin de la première année de formation, les décisions prises par la CAC entraîne, ou non, le passage en deuxième année de formation dans les trois situations suivantes :

- soit validation des semestres 1 et 2 complets, 60 ECTS,
- soit validation d'un semestre complet (1 ou 2), 30ECTS,
- soit validation des UE et des stages des semestres 1 et 2 représentant au moins 48 ECTS.

Les apprenant.e.s, ayant obtenu entre 30 et 47 ECTS, bénéficient d'un redoublement de droit.
Ceux qui ont obtenu moins de 30 ECTS sont exclus de la formation. Ils peuvent néanmoins être admis à redoubler ou demeurer exclus de la formation, par le directeur de l'IFMEM, sur décision de la section compétente pour le TPSI, conformément à l'article 19 de l'arrêté du 14 juin 2012 relatif au DEMEM et à l'article 95 de l'arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux. L'apprenant.e. doit solliciter le directeur pour une présentation de sa situation au TPSI.

- A la fin de la deuxième année de formation, les décisions prises par la CAC entraîne ou non le passage en troisième année de formation selon les conditions suivantes :

- validation des semestres 1 et 2 complets, 60 ECTS,
- soit validation des semestres 3 et 4 complets, 60 CTS
- soit validation d'un semestre complet (3 ou 4), 30 ECTS,
- soit validation des UE et des stages des semestres 3 et 4 représentant au moins 48 ECTS.
- acquisition complète des éléments de compétences 1 et 6, et d'au moins de la moitié des éléments des compétences 2, 3, 4, et 5.

Les apprenant.e.s ayant obtenu entre 30 et 47 ECTS bénéficient d'un redoublement de droit. Ceux qui ont obtenu moins de 30 ECTS sont exclus de la formation. Ils peuvent néanmoins être admis à redoubler ou demeurer exclus de la formation, par le directeur de l'IFMEM, sur décision de la section compétente pour le TPSI, conformément à l'article 19 de l'arrêté du 14 juin 2012 relatif au DEMEM et à l'article 95 de l'arrêté du 17 avril 2018 modifiant l'arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux. L'apprenant.e doit solliciter le directeur pour une présentation de sa situation au TPSI.

- Selon l'arrêté du 14 juin 2012 relatif au DEMEM, à la fin de la troisième année de formation (fin juin), le jury final du DE (et du grade Licence simultanément) se prononce au vu de l'ensemble du dossier scolaire de l'apprenant.e (article 25).
Sont autorisés à se présenter au jury final d'attribution du DEMEM (article 24) :
Les apprenant.e.s ayant validé les cinq premiers semestres au complet **et** ayant effectué la totalité des stages et des épreuves prévus pour la validation du semestre 6.
Les candidats ayant acquis l'ensemble des connaissances et des compétences, et titulaire de l'AFGSU niveau 2 valide, sont déclarés reçus au DEMEM et obtiennent les 180 ECTS correspondants (article 28) et le grade Licence.
Les candidats ayant échoué au DE sont autorisés à reprendre leur formation selon des modalités fixées par l'équipe pédagogique, afin de se présenter une deuxième fois devant le jury d'attribution du DEMEM (article 29).

Toutes les modalités concernant ces évaluations sont précisées par les textes officiels qui sont mis à disposition des apprenant.e.s. Il est demandé à chaque apprenant.e première année de se munir, pour le jour de la rentrée, du recueil des principaux textes législatifs relatifs à la formation des MEM (Berger-Levrault) et d'un portfolio.

4.2 Formation continue

Les actions de FC sont évaluées par un questionnaire de satisfaction permettant de recueillir les avis des participant.e.s, ainsi que les nouvelles thématiques répondant à leurs besoins de formation. Ces évaluations permettent le réajustement, la réactualisation voire la remise en cause, des sessions de FC, et l'évolution du programme des actions de l'année suivante.

4.3 Evaluation du dispositif de formation MEM

A l'issue de la visite d'audit pour la certification Qualiopi, label attestant de la qualité d'un organisme de formation, effectuée en décembre 2021, les écoles du CHU de Tours ont obtenu un avis favorable, sans réserve ni recommandation, pour l'ensemble de ses actions de formation. Un audit de surveillance aura lieu à 18 mois, et s'attachera en particulier à la gestion des réclamations et aux questionnaires de satisfaction. La prochaine visite aura lieu, quant à elle, dans 3 ans.

L'IFMEM renforce cette démarche d'amélioration de la qualité par la mise depuis 2021 de deux dispositifs afin d'évaluer la formation dispensée :

- l'évaluation des interventions par semestre par les apprenant.e.s en formation,
- l'évaluation du dispositif tutoral lors des périodes de stage.

Conclusion

La formation conduisant au DEMEM vise l'acquisition de compétences, d'actes, activités de soin pour répondre aux besoins de santé des personnes dans le cadre d'une pluri-professionnalité.

Les contenus de formation tiennent compte de l'évolution des savoirs et de la science. Ils sont actualisés en fonction de l'état des connaissances.

Le PP de l'IFMEM du CHRU de Tours est réactualisé chaque année. Il prend en compte les nouveautés dont celles juridiques et règlementaires.

Annexe 1 : Référentiel d'activités

(Arrêté du 14 juin 2012 relatif au DEMEM, 2012)

1 - Accueil de la personne soignée et recueil des données.

1 - Information de la personne soignée et mise en œuvre des soins dans le cadre de la continuité des soins.

2 - Réalisation de soins à visée diagnostique et thérapeutique dans le champ de l'imagerie, la médecine nucléaire, la radiothérapie et les explorations fonctionnelles.

4 - Exploitation, gestion et transfert des données et images.

5 - Mise en œuvre des mesures de radioprotection.

6 - Mise en œuvre des mesures liées à la qualité et à la prévention des risques.

7 - Organisation des activités et gestion administrative.

8 - Contrôle et gestion des matériels, dispositifs médicaux et produits.

9 - Formation et information des professionnels et apprenant.e.s s.

10 - Veille professionnelle et recherche.

Annexe 2 : référentiel de compétences

(Arrêté du 14 juin 2012 relatif au DEMEM, 2012)

1 - Analyser la situation clinique de la personne
et déterminer les modalités des soins à réaliser.

2 - Mettre en œuvre les soins à visées diagnostique et thérapeutique
en imagerie médicale, médecine nucléaire, radiothérapie
et explorations fonctionnelles, en assurant la continuité des soins.

3- Gérer les informations liées à la réalisation des soins
à visée diagnostique et thérapeutique.

3 - Mettre en œuvre les règles et les pratiques de radioprotection
des personnes soignées, des personnels et du public.

5 - Mettre en œuvre les normes et principes de qualité, d'hygiène
et de sécurité pour assurer la qualité des soins.

6 - Conduire une relation avec la personne soignée.

7 - Evaluer et améliorer ses pratiques professionnelles.

8 - Organiser son activité et collaborer
avec les autres professionnels de santé.

9 - Informer et former.

10 - Rechercher, traiter et exploiter
les données scientifiques et professionnelles.

Annexe 3 : Organisation générale prévisionnelle de la formation 2022-2023

Mise à jour = août 2022

IFMEM du CHRU de TOURS

Organisation générale prévisionnelle 2022-2023

FORMATION INITIALE

	Période 1				Période 2				Période 3				Période 4				V	V	Période 5			
	Sept 22				oct-22				Nov 22				Déc 22						Jan 23			
	Semestre 1																					
1A	C	C	C	C	C	C	C	C	C	Stage 1			C	C	C	C	V	V	C	Stage 2		
N°S	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4
FI												OGI							S1			
	Semestre 3																					
2A	C	C	C	C	Stage 5				C	C	C	C	Stage 6				V	V	C	C	C	C
N°S	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4
FI											SSES	OGI									S1	
	Semestre 5																					
3A	Stage 10				C	C	C	C	Stage 11				C	C	C	C	V	V	Stage 12			
N°S	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	1	2	3	4
FI												OGI				S1						

	Période 6				Période 7				P8		V	V	P8		Période 9				Période 10				V	V	V	V	V	V	V	V
	Fev 23				Mars 23				Avril 23					Mai 23					Juin 23				juil-23				Août 23			
	Semestre 2																													
1A	C	C	C	C	Stage 3				C	C	C	V	V	C	C	C	C	C	Stage 4				V	V	V	V	V	V	V	V
N°S	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34
FI	CAC			S2														S1		CAC	S2	CAC								CAC TPSI
	Semestre 4																													
2A	Stage 7				C	C	C	C	C	C	C	V	V	C	Stage 8				Stage 9				V	V	V	V	V	V	V	V
N°S	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34
FI	CAC				S2								SSES	S1		5.3.S4		CAC		S2		CAC								CAC TPSI
	Semestre 6																													
3A	Stage 13			C	Stage 14				C	Stage 15		V	V	Stag	Stage 16				C	C	C	C	V	V	V	V	V	V	V	V
N°S	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34
FI	CAC			S2					S1						MFE			CAC	MFE	MFE	CAC	JF								CAC TPSI

	Sept 23					Oct 23				Nov 23				Déc 22				
1A	1A = 26 C + 14 S + 12 V																	
N°S	35	36	37															
FI			TPSI															
2A	2A = 20 C + 20 S + 12 V																	
N°S	35	36	37															
FI			TPSI															
3A	3A = 14 C + 26 S + 4 V																	
N°S	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52
FI	S2		TPSI	MFE			JF											

Total : Cours = 26 + 20 + 14 = 60 semaines

Stages = 14 + 20 + 26 = 60 semaines

Légende :

Stage = soins	Stage = optionnel	35 = semaine calendaire	= année 2021 et semestres 1, 3 et 5	OGI = Orientations Générales Institut
Stage = radiologie de projection	Stage = échographie ou explorations	V = vacances	= année 2022 et semestres 2, 4 et 6	TPSI = Traitement Pédagogique Situations Individuelles
Stage = scanner	Stage = médecine nucléaire	C = cours à l'IFMEM	S1 = première session des UE	CAC = Commission d'Attribution des Crédits
Stage = radiothérapie	Stage = remnographie	MFE = dépôt MFE écrit	S2 = deuxième session des UE	JF = Jury final
FI = Formation Initiale	FC = Formation Continue	MFE = soutenance MFE + projet pro	SSES = Service Sanitaire des Etudiants en Santé	

Annexe 4 : Actions de Formation Continue 2023

INSTITUT DE FORMATION DE MANIPULATEURS
D'ÉLECTRORADIOLOGIE MÉDICALE
DU CHRU DE TOURS

PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2023 DES SESSIONS DE FORMATION CONTINUE

Thèmes	Durée	Dates	Tarifs 2022
COMMUNICATION THÉRAPEUTIQUE EN IMAGERIE MÉDICALE Une autre approche de la prise en soins.	2 journées	26 et 27 janvier 2023	560 € la formation
RADIOANATOMIE SCANNER ET IRM DU THORAX ET DE L'ABDOMEN Rappels anatomiques et étude de dossiers cliniques sur console de post-traitement des images.	2 journées	9 et 10 mars 2023	560 € la formation
RADIOANATOMIE SCANNER ET IRM DE L'ENCÉPHALE, DU CRÂNE ET DU RACHIS Rappels anatomiques et étude de dossiers cliniques sur console de post-traitement des images.	2 journées	23 et 24 mars 2023	560 € la formation
RADIOPROTECTION DES TRAVAILLEURS CONTRE LES RISQUES DUS AUX RAYONNEMENTS IONISANTS *Formation obligatoire tous les 3 ans : Décret n° 2018-437 du 4 juin 2018*	½ journée (après-midi)	**2 dates de session au choix** 22 mai 2023 18 decembre 2023	140 € la formation
RADIOPROTECTION DES PERSONNES EXPOSÉES AUX RAYONNEMENTS IONISANTS A DES FINS MÉDICALES (DESTINÉE AUX INFIRMIERS DE BLOC OPÉRATOIRE DIPLOMÉS D'ÉTAT) *Décision n°2019-DC-0669 du 11 juin 2019 conforme à l'Arrêté du 27 septembre 2019* **Formation alliant apprentissages théoriques en e-learning et apprentissages pratiques sous forme d'ateliers.**	Apprentissage par e-learning + Une journée présentielle à l'IFMEM	**2 dates de session au choix** 12 mai 2023 16 juin 2023	400 € la formation
RADIOPROTECTION DES PERSONNES EXPOSÉES AUX RAYONNEMENTS IONISANTS A DES FINS MÉDICALES (DESTINÉE AUX OPÉRATEURS DE BLOC OPÉRATOIRE) *Décision n°2019-DC-0669 du 11 juin 2019 conforme à l'Arrêté du 27 septembre 2019.* **Formation alliant apprentissages théoriques en e-learning et apprentissages pratiques sous forme d'ateliers.**	Apprentissage par e-learning + Une journée présentielle à l'IFMEM	**2 dates de session au choix** 12 mai 2023 16 juin 2023	400 € la formation
RADIOPROTECTION DES PERSONNES EXPOSÉES AUX RAYONNEMENTS IONISANTS A DES FINS MÉDICALES (DESTINÉE AUX MEM, MÉDECINS EN IMAGERIE ET MÉDECINE NUCLÉAIRE) *Décision n°2019-DC-0669 du 11 juin 2019 conforme à l'Arrêté du 27 septembre 2019.* **Formation alliant apprentissages théoriques en e-learning et apprentissages pratiques sous forme d'ateliers.**	Une journée d'apprentissage par e-learning + Une journée présentielle à l'IFMEM	**3 dates de session au choix** 23 juin 2023 25 septembre 2023 17 novembre 2023	400 € la formation
TUTORAT ET ENCADREMENT DES ÉTUDIANTS MANIPULATEURS *Instruction n°DGOS/RH1/2015/330 du 4 novembre 2015* Optimiser les compétences des tuteurs de stagiaires paramédicaux.	4 journées	1ère partie du 2 au 3 octobre 2023 2ème partie du 6 au 7 novembre 2023	850 € la formation
IRM PERFECTIONNEMENT Physique des séquences, protocoles d'exploration, pathologies prévalentes, étude de cas cliniques.	3 journées	16, 17 et 18 octobre 2023	840 € la formation
DÉTRESSE AIGUË EN SALLE D'IMAGERIE DIAGNOSTIQUE ET INTERVENTIONNELLE Apprentissages par la simulation en santé, conduite à tenir, protocoles de prise en charge, aspects juridiques, mises en situation professionnelle.	3 journées	27, 28 et 29 novembre 2023	960 € la formation
PRISE EN CHARGE DE L'ACCIDENT VASCULAIRE CÉRÉBRAL AIGU EN IMAGERIE MÉDICALE Exposés interactifs et étude de dossiers cliniques applicatifs sur console de post-traitement des images.	1 journée	8 décembre 2023	280 € la formation

Version 01/03/2022

PROJET PÉDAGOGIQUE

Année universitaire 2022-2023

Document explicité et mis à disposition de chaque apprenant.e dès sa rentrée à l'IFMEM

Je soussigné.e,

Nom :

Prénom :

Reconnaît avoir pris connaissance et m'engage à respecter les orientations pédagogiques et professionnelles du projet pédagogique 2022-2023 de l'IFMEM du CHRU de Tours.

Fait à : , le :

Signature de l'apprenant.e, précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Si l'apprenant.e est mineur, signature obligatoire du représentant légal, précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Récépissé versé au dossier scolaire de l'apprenant.e.